

**TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT**
Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 3 JUILLET 2026

L'An deux mille vingt-six et le 3 du mois de juillet (03.07.2026) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 18 juin 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°07/2026-12

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2025

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA CONCEPTION, AU FINANCEMENT, A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE TARN-ET-GARONNE

Nombre de membres en exercice : 21, soit 680 voix	
Nombre de membres présents : 14, soit 461 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BUSQUET Pierre (délégué titulaire), M. CHANRION Jean-Luc (délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. LAFON Guillaume (délégué titulaire), M. MEILHAN Yves (délégué titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), M. RATTO Stéphan (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. SOURSAC Jérôme (délégué titulaire), M. VIEILLEVIGNE Pierre (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 5, soit 174 voix	M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire a donné pouvoir à M. BAYLET Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. GARGUY M. QUATRE Christian (délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme RIGAUD M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL
Nombre de membres absents excusés : 2, soit 45 voix	Mme PIGEAUX Laura (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 341 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1425-1 ;

Vu le Code des Postes et Communications électroniques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-3 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 3131-5 ;

Vu l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, modifié par décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Vu la Convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne conclue le 30 janvier 2019, et notamment son article 5.8.5 ;

Conformément à l'article 5.8.5 de la Convention de délégation de service public, « le Déléataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'Autorité délégante un rapport sous format électronique conforme à l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué ».

Ce rapport comporte notamment :

- un compte-rendu technique et un compte-rendu financier de l'année écoulée dont le contenu est détaillé aux Articles 5.8.5.1 et 5.8.5.2 de la Convention de DSP ;
- les données comptables permettant de retracer l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la Convention au cours de l'année écoulée, ces données faisant apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation ;
- une analyse, par le Déléataire, de l'état d'avancement des études et des travaux, des démarches entreprises pour la commercialisation du Réseau de communications électroniques, puis de la qualité du service rendu aux Usagers dudit réseau ;
- de manière générale, l'ensemble des éléments de nature à permettre au Délégant d'apprécier les conditions d'exécution de la mission déléguée.

Aux termes de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Considérant le rapport annuel de l'année 2025 et ses annexes transmis par le délégataire OCTOGONE FIBRE ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire (et de ses annexes) – exercice 2025, de la délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

ADOpte A L'UNANIMITE

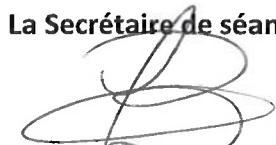
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

Fait à Montauban, le 3 juillet 2026

le 06 JUIL. 2026

Et de la publication le 16 JUIL. 2026

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

Rapport annuel du délégataire - exercice 2025 Délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20260703-07202612-DE

Numéro d'acte : 07202612

Date de décision : 03/07/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-2-1-0-0 (Commande Publique / Délégation de service public / contrats)

Fichier acte : 07 2026 12 projet délib Rapport annuel du délégataire 2025.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 20260529 - RAA2025 - OCTOGONE FIBRE.pdf

Lien pièces annexes au rapport d'activité.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 06/07/2026 15:33:44

Date de réception de l'AR : 06/07/2026 15:34:23